



Strasbourg, vendredi 2 juillet 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/03691

Pris en application :

- art. R 4241-38 du CT (manifestations nautiques)
- Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)
- Arrêté préfectoral n° / du 2 juillet 2021

**Manifestation nautique et activités nautiques
(organisées par la société Alsace Plaisance)**

Ville de Mulhouse

**Extrême vigilance (naviguer avec prudence) (tous les usagers
- dans les deux sens)**

- à partir du **03/07/2021 à 11:00** au **30/08/2021 à 18:30** - avec pour **périodicité : Journalier**
 - o **Canal du Rhône au Rhin, branche Sud**
entre les pk 32.000 (Aval de l'écluse 39 - Mulhouse) et pk 34.400 (Amont de l'écluse 41 - Mulhouse)

Commentaire :

Des activités nautiques avec des bateaux électriques et des paddles auront lieu sur le bief 39/41 à Mulhouse pendant la période indiquée ci-dessus. Les usagers de la voie d'eau sont appelés à observer une extrême vigilance et de naviguer avec prudence dans ce périmètre.

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont invités à respecter la signalisation mise en place et à se conformer aux recommandations qui leur seront données par les agents de la Direction Territoriale ou de la Brigade Fluviale.

Des pièces jointes sont attachées à cet avis. Vous pouvez les consulter sur notre site internet (www.vnf.fr)

Service(s) à contacter :

UT Canal du Rhône au Rhin branche Sud, 6, rue Alfred Engel, BP 6, 90800 BAVILLIERS
Tél : 03 84 21 00 88 - Fax : 03 84 21 87 41

Date limite d'affichage :

31/08/2021

Chef de Service

Signé

Vincent STEIMER